Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Commune d'ERMENONVILLE

Arrêté 2026-137

Interdiction de circulation et de stationnement place Léon Radziwill – Cérémonie du 11 novembre.

Le Maire de la Commune d'Ermenonville,

Vu les dispositions du Code Pénal,

Vu l'article R.411.8 du Code de la Route,

Vu les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la cérémonie du 11 novembre 2026 qui se déroulera place Léon Radziwill à Ermenonville,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police adaptées aux risques,

ARRÊTE

Article 1 – Le stationnement et la circulation seront interdits à l'intérieur de la place Léon Radziwill du mardi 10 novembre 2026 à 17 heures au mercredi 11 novembre 2026 à 16 heures.

Article 2 – Des barrières de sécurité seront mises en place par les services techniques de la Commune.

Article 3 - En application de l'article R.417-10 du Code de la route, tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent arrêté est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. En cas de stationnement malgré l'interdiction, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L.325-1 et suivants du code de la route.

Article 4 – La Gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin, les Sapeurs-Pompiers de Nanteuil-le-Haudouin ainsi que les services municipaux seront chargés, pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ermenonville, le 03 novembre 2026

Le Maire

Jean-Michel CAZERES

2 place Léon Radziwill – 60950 Ermenonville
Téléphone : +33.(0)3.44.54.00.15 Télécopie : +33.(0)3.44.54.06.66
Courriel : maire@ermenonville60.fr Site : www.ermenonville.fr